N° 1

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 24 Janvier 1949

Conseil Municipal :

Séance :

Président : M. René GAIFIE 2

Secrétaire : M. Claude DUMONT 2

Vœu :

Reclassement 10

Fêtes et Cérémonies :

Réception :

Visite du Général de GAULLE, le 13 Février 1949 2

Services Municipaux :

Généralités :

Personnel municipal. Reclassement. 3e acompte prévu par la circulaire ministérielle du 19 Janvier 1949 9

L'an mil neuf cent quarante neuf, le vingt quatre Janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. René GAIFIE, Maire.

M. Claude DUMONT, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : M.M. BROUX, COOLEN, CORDONNIER, DECAMPS, DEFAUX, Mme DEFLINE, MM. DUMONT, DUTERNE, GAIFIE, GHYS, HANSKENS, HENNEBELLE, LANDREA, LEROY, LOURDEL, MAIRE, MANGUINE, Mlle MARTINACHE, MM. MOITHY, MINNE, ROMBAUT, ROUSSEAU Alfred, ROUSSEAUX Gaston, SIMONOT, Mme TYTGAT-MORRILLON, MM. VALBRUN, VAN WOLPUT, VEROONE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme BOCQUET, MM. CLAES, COQUART, HAMY, LUBREZ, MILLEVILLE, PAGET, RAMETTE.

Absent : M. HENAUX.

M. le MAIRE. — Vous savez que le but principal de cette réunion est la réception prévue du Général DE GAULLE à Lille. J'attire votre attention sur ce point il s'agit ici d'une manifestation de reconnaissance qui n'a aucun aspect politique mais purement patriotique à nos yeux.

Vous connaissez le texte de la délibération, le rapport vous en a été présenté et je voudrais savoir ce que vous en pensez (*(lecture de la délibération* n° 819).

N° 819

Visite du Général de GAULLE à Lille, le 13 Février 1949

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

I. — Vous avez été informés par la presse et par la radio de la venue prochaine du Général DE GAULLE dans son pays natal.

II. — A un moment où les pouvoirs publics s'efforcent de développer l'esprit civique et patriotique, sous toutes ses formes, votre Administration a estimé que c'était un joyeux devoir pour elle de prévoir l'organisation d'une réception solennelle et exceptionnelle du Libérateur de la Patrie, en le conviant, parallèlement à ce déplacement, à venir honorer le 13 Février devant notre Monument aux Morts, la mémoire des héros lillois, soldats des deux Guerres, combattants, résistants et victimes civiles.

Notre population souhaite en effet depuis longtemps, que lui soit procurée par ses représentants municipaux l'occasion d'exprimer à Charles DE GAULLE, né à Lille le 22 novembre 1890, ses sentiments d'ardente gratitude. Gratitude envers celui qui, aux heures sombres de 1940, cria : « non » à l'envahisseur méritant ainsi le titre indiscuté de Premier résistant de France, et qui — après avoir conduit le pays à la Victoire — lui rendit la République.

Nous n'oublions pas, en effet :

que Charles DE GAULLE, né au cœur de notre Cité, où s'écoula son enfance, a été marqué d'une manière indélébile par ces vertus si spéciales aux gens du Nord : le travail, la ténacité et l'effort.

que Charles DE GAULLE, Citoyen d'Honneur de la Ville de Lille, n'a cessé de respecter toutes les croyances, toutes les convictions, et qu'il a suscité ce miracle : la réalisation de l'unité française dans la Résistance.

Pour nous permettre de recevoir comme il convient notre grand concitoyen et pour permettre à la population Lilloise de manifester sa reconnaissance et son admiration envers ce glorieux fils de notre Cité, nous vous proposons de voter un crédit spécial et extraordinaire de Huit cent mille francs, qui sera inscrit au Chapitre XXIX du budget primitif de l'année 1949.

M. CORDONNIER. — Au nom du groupe socialiste du Conseil municipal de Lille, j'ai la mission d'expliquer les raisons du vote que nous allons émettre sur la proposition qui nous est soumise.

Nous voterons contre, non pas uniquement en raison du montant exagéré du crédit proposé, mais surtout parce que nous ne voulons pas nous rendre complices d'une opération qui voudrait abusivement associer l'ensemble de la population de notre ville à une manifestation politique.

Quel est le problème ?

S'agit-il d'une cérémonie officielle au cours de laquelle il nous est donné de recevoir le Général DE GAULLE l'homme du 18 Juin 1940 ?

Non !

Si cela était, vous le savez bien, nous serions présents comme nous l'étions en octobre 1944, lorsque, en cet Hôtel de ville, nous recevions le Président du gouvernement provisoire de la République.

Ce que vous nous demandez, M. le Maire, aujourd'hui, c'est un crédit de huit cent mille francs pour organiser la réception du chef d'une formation politique. Et pour qu'il n'y ait aucun doute sur la ferveur de vos convictions politiques, vous organisez la réception de votre chef à l'occasion de la tenue à Lille du Congrès national de votre Parti.

Sans doute, est-ce votre droit à vous responsables locaux du R.P.F. d'accueillir comme vous l'entendez votre chef.

Mais ce dont vous n'avez pas le droit c'est par le biais du vote d'un crédit spécial d'associer — contre leur gré — tous les lillois à une manifestation de sympathie R.P.F.

Républicains et démocrates, nous aimons la liberté pour les autres autant que pour nous-mêmes, mais nous pouvons affirmer en cette occasion que, depuis sa création, le prétendu R.P.F. a causé le plus grand préjudice au pays.

Ses attaques virulentes contre la Constitution, son agitation systématique contre les institutions républicaines et contre tous les gouvernements de la République, entretiennent depuis deux ans un climat de méfiance, d'inquiétudes, d'insécurité monétaire qui corrompt et annihile l'une après l'autre les possibilités de redressement national.

N'oubliez pas, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agit d'une Constitution et d'institution démocratiques que le peuple s'est librement données par le suffrage universel, libre.

Comme le rappelait tout récemment encore M. le Président Herriot, dans son magnifique discours de rentrée à l'Assemblée nationale, ce n'est pas seulement à l'intérieur que les campagnes de dénigrement systématiques du R.P.F. contre la France portent préjudice, mais aussi à l'extérieur.

Il disait encore avec à-propos qu'en 1868, le grand homme d'État qu'était Clémenceau avait condamné avec éclat la campagne d'un autre général qui préconisait bruyamment la dissolution et de nouvelles élections comme remède à nos difficultés.

Nous qui avons gardé de la Résistance toute la flamme, alors que d'autres se contentent de la cendre, nous déplorons sincèrement que des résistants authentiques soient aujourd'hui mêlés à cette multitude « d'inciviques » qui doutèrent de la France au moment du danger quand ils ne servirent pas l'ennemi.

Nous, socialistes, qui avons toujours su consentir les sacrifices nécessaires pour défendre le régime républicain contre tous les dangers passsés ou actuels, nous déplorons que des républicains radicaux soient associés à cette entreprise de destruction de la démocratie que représente le R.P.F.

Nous adressant directement à ceux qui se sont attardés jusque-là dans l'actuelle majorité R.P.F. du Conseil municipal, nous nous permettons de leur dire : En votant les crédits qu'on vous demande, vous allez vous associer à un acte politique lourd de conséquences. Vous allez par là même signifier au président Herriot votre désaccord avec les paroles qu'il a prononcées au Congrès radical ; vous allez, par là même signer votre intégration organique dans un parti politique qui prépare l'instauration en France du pouvoir personnel.

Que chacun, ici, prenne ses responsabilités !

Quant à nous, socialistes, nous les prenons et voterons contre la proposition qui nous est soumise ».

M. Landrea. — Le Groupe communiste votera également contre la demande qui lui est faite aujourd'hui, au cours de cette réunion du Conseil municipal. On demande en effet, s'abritant derrière l'ensemble de la population lilloise, de recevoir le chef d'un Parti, le chef d'une formation politique qui a suffisamment montré que ni l'intérêt de la France, ni l'intérêt de la démocratie n'en constituaient le but essentiel, et ceci à l'occasion du Congrès national du R.P.F. ce qui précise encore plus clairement la signification politique d'une telle demande qui est faite aujourd'hui à l'ensemble du Conseil municipal. D'autre part, l'ensemble des Français connaît bien les attaques menées par le Général de Gaulle contre la Constitution pour la révision et pour la dissolution de l'Assemblée nationale. Les Français savent bien également que le R.P.F. est un rassemblement qui comprend de nombreux inciviques, des pétainistes, des gens qui, sans pudeur, au temps où une grosse majorité du peuple français se battait contre l'envahisseur, n'hésitaient pas à se rallier aux ennemis de la France, aux ennemis du peuple de notre Pays.

En conséquence, il n'est pas possible, pour nous, communistes, de voter les crédits demandés et de nous associer à une telle demande et ceci à un moment

où la bataille pour la paix devient une chose essentielle, à un moment où on est en train de refaire de l'Allemagne l'arsenal de guerre. N'oublions pas que c'est le Général de Gaulle qui, lui-même, à Trèves, a prononcé au cours d'un discours des paroles telles que celles-ci : « Nous ne sommes pas ici pour reprendre mais pour faire renaître ». Ceci marque assez clairement quelle est la signification politique de la venue du Général de Gaulle, Chef du R.P.F., lors des assises nationales de votre Parti,

En conséquence, les conseillers municipaux soussignés : MM. Ramette, Simonot, Landréa, Manguine, Mme Augusta Bocquet, Me Moithy, proposent la résolution suivante :

« Considérant

1° — que le général de Gaulle a suffisamment démontré qu'il était l'initiateur et le chef d'un parti qui, en prenant la révision de la Constitution ratifiée par la majorité de la Nation, ne vise à rien d'autre que le renversement des institutions républicaines et l'instauration du pouvoir personnel ;

2° — qu'ils ne sauraient accepter comme conforme à la vérité historique que le général de Gaulle « mérite le titre indiscuté de premier résistant de France ». Sans nier le rôle que M. le général de Gaulle a joué de Londres pour grouper les forces françaises de l'intérieur, les Conseillers municipaux communistes ne sauraient oublier qu'alors que les héros de Chateaubriand tombaient assassinés par les bourreaux hitlériens, M. le général de Gaulle faisait appel, de Londres, aux Français pour qu'ils ne tuent pas d'Allemands. Cela au moment où des patriotes s'efforçaient d'organiser sur le sol de la Patrie, gémissant sous la botte hitlérienne, les premiers groupes de combat : Francs-tireurs partisans, Forces Françaises de l'intérieur. Ils n'oublient pas que la préoccupation première de M. le général de Gaulle, dès la Libération de Paris, fut d'aboutir à la dissolution et au désarmement des partisans qui, selon le général Eisenhower, avaient contribué largement au succès du débarquement allié et à la création du deuxième front. Ils n'oublient pas que M. le général de Gaulle visait à cet objectif alors même qu'une très importante portion du pays était encore occupée par l'envahisseur hitlérien.

3° — que les faits ont prouvé que le but poursuivi par M. le général de Gaulle n'était pas tant la Libération de la Patrie, mais s'assurer le pouvoir personnel pour la poursuite d'une politique conforme aux intérêts des groupements capitalistes qui ont collaboré avec les occupants, en un mot la politique de Pétain sans Pétain ;

4° — que toutes ces constatations sont largement confirmées par le fait que le R.P.F. trouve ses concours les plus actifs parmi les pétainistes, les anciens kollabos, les enrichis du marché noir, les P.S.F., P.P.F. qui envisagent dans un triomphe possible du pouvoir personnel auquel vise le général de Gaulle, l'oubli de leurs crimes, la sauvegarde de leurs intérêts, et les possibilités de poursuivre leur œuvre de brigandage et d'exploitation sans vergogne des travailleurs de ce pays ;

5° — qu'il résulte de tous ces faits que la venue de M. le général de Gaulle à

Lille ne peut être considérée que comme la poursuite d'une œuvre de division française qui veut se masquer sous le manteau de la Résistance, alors que le plus grand mérite de celle-ci avait été de réaliser les conditions d'une véritable union française.

Déclarent ne pouvoir s'associer à une manifestation de caractère faciste tendant à présenter un émule de Badinguet comme le sauveur de la patrie.

Demandent au Conseil Municipal de repousser la proposition d'une réception officielle au prétendant au pouvoir personnel.

Désireux, par contre, de venir en aide à tous ceux qui souffrent actuellement de la vie chère, et particulièrement aux vieux, aux économiquement faibles, ils demandent au Conseil Municipal d'inscrire les 800.000 frs sollicités dans la proposition N° 819 à un chapitre nouveau ainsi libellé : « Secours à distribuer aux vieux travailleurs et aux économiquement faibles, secours qui seront distribués avant la fin du mois de Février 1949 ».

M. le Maire. — Je donne la parole à M. le Docteur Defaux.

M. Defaux. — La demande de crédits qui nous est faite en vue du prochain voyage du général de Gaulle à Lille, se présente à nous sous un jour tout spécial et suscite en nous des sentiments différents de ceux que naguère encore il avait fait naître.

S'il est un nom qui reste respecté, c'est bien celui de Charles de Gaulle. S'il est un homme vers qui monte la reconnaissance de tous les Français ; c'est bien lui, l'homme de Juin 40, l'homme du refus de l'armistice, qui face à la lâcheté, à la trahison, dans un ordre du jour inoubliable, proclamait que la France avait perdu une bataille, mais qu'elle n'avait pas perdu la guerre, et, dans une vue prophétique affirmait qu'un jour, aidée de ses alliés, elle sortirait victorieuse de la plus tragique épreuve de sa longue histoire.

Cet homme, notre concitoyen a été ce jour-là, l'initiateur de la résistance dont il est demeuré justement le symbole.

Et, sa prochaine venue parmi nous ne pourrait que réjouir le cœur de tous ceux qui sont demeurés fidèles au vrai gaullisme, celui d'autrefois.

Cependant si nous nous informons du but de la venue du Général de Gaulle, nous apprenons que c'est la présidence du congrès R.P.F. et que ce but est un but essentiellement politique.

C'est le droit strict du général de Gaulle de créer un mouvement politique et de recourir en sa faveur à tous les moyens de propagande qu'il juge utiles. Mais nous estimons en conscience qu'aucun parti quel qu'il soit, n'a le droit, sous le prétexte qu'il détient la majorité des sièges dans une assemblée politique, de faire retomber sur les contribuables les frais de réception d'un de ses leaders, si grand qu'il soit, quels que soient les services qu'il ait rendus au pays.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous associer à cette décision. Toute autre eût été notre attitude si le général de Gaulle n'était venu à Lille qu'en vue de glorifier exclusivement les morts de la résistance. Alors, de tout cœur, nous nous serions joints à tous ceux de nos concitoyens qui, avec lui, auraient rendu hommage à tous ceux qui sont tombés pour la patrie.

M. le Maire. — Je ne peux que confirmer les termes du rapport et vous dire

aussi que cette manifestation n'a aucun reflet politique mais est essentiellement patriotique. Ces assises se terminent le samedi soir et il n'est plus question de mouvement politique dès le samedi soir. Par conséquent, le dimanche matin, le Général de Gaulle vient rendre visite à la ville uniquement comme étant le grand résistant de France, celui à qui nous devons tant et non comme chef politique d'un groupement quel qu'il soit. Ceci pour M. Cordonnier et M. le Docteur Defaux.

Quant à M. Landréa, je ne puis que regretter le manque de courtoisie de l'ordre du jour lu et je ne veux pas entamer avec lui une polémique quand il parle d'ennemis de la France ou de premier Résistant de France. Nous savons tous que vous étiez les seuls résistants. Nous le savons tous, nous regrettons d'ailleurs de vous l'entendre dire si souvent.

M. Minne. — J'ajouterai simplement quelques mots à la mise au point que vient de faire M. le Maire me permettant de vous faire remarquer qu'il y a 4 ans, presque à pareille époque, quelques mois plus tôt la ville de Lille s'honorait de recevoir le Libérateur de la Patrie. Elle s'honorait, dis-je, d'une manière unanime, car j'ai l'habitude de chercher dans les coins et je me suis amusé à lire un peu tout ce qui avait été dit et tout ce qui avait été écrit à l'époque concernant la visite du Libérateur du territoire. Je dois constater qu'il régnait alors une parfaite unanimité et que les éloges dithyrambiques les plus pompeux ne manquaient pas. Je vous en fais grâce, je ne les lirai pas tous. Je me réfère simplement au rapport de M. le Maire de Lille, rapport particulièrement élogieux d'ailleurs. Je me réfère deci-delà à quelques petits articles de presse parus. En voici un :

« Non, jusqu'à ce jour, Lille n'était pas libérée : sa libération, sa vraie libération date d'aujourd'hui. Tous ceux-là l'ont bien senti qui criaient ce matin : Vive de Gaulle !

« Charles de Gaulle au milieu de nous. dans les murs de sa ville natale, incarnait la liberté reconquise, la République affirmée de nouveau à la face du monde, la France enfin retrouvée — cette France dont l'ennemi et ses valets vichyssois voulaient à tout jamais nous séparer.

« Oui, jusqu'à ce dimanche inoubliable, il avait manqué à Lille délivrée de l'ennemi d'avoir quelques heures sur son sol l'homme qui pas un instant ne la considéra comme détachée de la France.

« Les cris de « Vive de Gaulle » ont monté ce matin dans notre ciel gris comme un hommage rendu à la vérité. L'homme que sa ville natale a de nouveau accueilli dans son sein et à qui elle a décerné le titre de citoyen d'honneur savait bien que l'ennemi mentait lorsqu'il faisait étaler par ses services de propagande les soi-disant preuves de nos affinités germaniques ».

Ceci est paru sous la signature de M. Jean Lechantre, dans Nord-Matin, en date du 2 Octobre. J'en passe et des meilleurs. « Tous nous devons nous serrer derrière le Chef que la Providence nous a donné.. » écrivait Nord-Eclair, n'est-il pas vrai M. Defaux ? Et enfin le plus bel éloge d'ailleurs, c'est celui que je trouve dans le journal « Liberté » du Mardi 3 Octobre 1944 où l'on peut lire :

« Nous étions, ce dimanche, avec la foule énorme et enthousiaste à écouter la grande voix du général de Gaulle. Nous étions aussi, quelques heures plus tard, parmi ceux qui conduisaient un fusillé à sa dernière demeure.

« Et nos deux émotions communient dans notre serment ; oui, avec vous,

général de Gaulle, oui, pour ton sacrifice, martyr entre mille autres, nous ferons des lendemains qui chantent.

« Au cours de ses brèves allocutions, s'il n'a pas évoqué la mémoire de ces centaines de fils des Flandres et d'Artois tombés pour que la France vive, de ces Debarge et Hentgès, de ces Suzanne Blin et Bouchery, le Chef du Gouvernement n'en a pas moins scellé avec eux, d'une manière tacite, mais solennelle, ce pacte de fidélité qui nous a particulièrement touchés, nous leurs frères dans la douleur et l'espérance.

« Le général de Gaulle, en prenant l'engagement de réaliser certaines tâches dont les acclamations chaleureuses du peuple ont bien montré qu'elles sont pour lui essentielles, a répondu à nos martyrs : votre pensée continue, vous n'êtes pas morts en vain, en vous réalisant nous vous vengerons.

« En enterrant notre ami, nous lui avons apporté en ultime hommage le message du général affirmant qu'il faut donner « une vie meilleure » à tous les Français et à toutes les Françaises.

« Parlant ainsi, le général de Gaulle allait au devant des vœux de la Nation. » Il n'est plus possible d'admettre les trusts. » Et les applaudissements avaient à la fois la vigueur de la joie et celle plus farouche de la vengeance.

« Le premier de la République, en brossant rapidement le tableau des devoirs qui attendent le pays, ne pouvait manquer de rejoindre l'espoir des martyrs qui sont tombés pour que nous puissions maintenant l'applaudir.

« Et la grandeur de celui qui, du sol allié, a rallié le premier la France abattue au drapeau du combat, s'harmonise aujourd'hui dans la joie de la liberté reconquise avec la grandeur de ceux qui ne sont plus ».

On ne parle plus de la même façon aujourd'hui ! et ceci sous la signature de M. A. Pierrard. Il y en a bien d'autres, j'en passe.

Tout ceci, simplement pour marquer qu'évidemment en 4 ans on oublie. Eh bien, il y a peut-être des Français qui ont oublié, c'est possible ! Mais il y en a et nous en sommes persuadés qu'ils sont nombreux, qui eux n'ont pas oublié et qui, tablant sur le fait — comme l'a souligné M. le Maire tout à l'heure — qu'il s'agit là d'une invitation prononcée par des groupements, entre tous honorables, comme le groupement des anciens combattants et autres à l'occasion de la venue du Général de Gaulle, désirent le recevoir en leur ville, ce qui a mon sens est le moins qu'on puisse faire vis-à-vis de celui à qui nous devons, n'en déplaise à M. Landréa, de ne pas périr encore à l'heure actuelle sous le joug hitlérien.

C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire. — Pas d'autres observations ? Nous passons au vote.

M. Cordonnier. — Je demande le vote par appel nominal.

M. Defaux. — Contre, en raison du caractère politique.

M. le Maire. — Voici le résultat du vote : 20 voix pour et 16 contre.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 820

Personnel Municipal

Reclassement 3e acompte prévu par la Circulaire ministérielle du 19 janvier 1949

MESDAMES, MESSIEURS,

Un arrêté interministériel en date du 19 novembre 1948 a fixé les nouveaux traitements résultant de la première tranche de reclassement du personnel communal. Cependant, les textes fixant les modalités d'application de cet arrêté n'étant pas encore en notre possession, il est impossible à nos services d'entreprendre le travail matériel important qu'entrainera ce reclassement et, par voie de conséquence, de prévoir la date à laquelle les rappels dus à nos agents pourront être mandatés.

Une circulaire ministérielle télégraphique parvenue à M. le Préfet du Nord le 19 Janvier autorise les collectivités locales à attribuer, au titre de Novembre, Décembre 1948 et Janvier 1949, un acompte analogue à celui accordé par circulaire ministérielle du 19 octobre 1948 publié au Journal Officiel du 20 du même mois, et étendu à notre personnel par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre dernier.

Nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à payer à tout le personnel municipal, à l'exception des agents auxiliaires ayant déjà bénéficié du premier reclassement, ce troisième acompte, étant entendu qu'il sera fait application des modalités prévues par la circulaire du 19 octobre 1948 et qui sont rappelées dans notre délibération susvisée.

La dépense qui résultera de l'application de cette mesure sera imputée sur les crédits ouverts aux différents chapitres « Personnel » du budget primitif de 1949.

M. le MAIRE. — J'ai voulu mettre à l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire du Conseil un rapport ayant trait au personnel municipal. Est-ce que vous y voyez une objection ?

M. MANGUINE. — Nous voterons le crédit qui nous est proposé mais néanmoins nous tenons à faire remarquer certaines choses fort importantes. Cette tranche, que l'on nous propose, est à valoir sur le mois de Janvier 1949. Or, le reliquat de ce qui devait être payé pour 1948 n'a pas encore été payé. D'autre part, nous avons connaissance que la seconde tranche de reclassement du personnel communal est paru.

M. le MAIRE. — Oui, d'accord. Mais nous ne l'avons pas reçue officiellement. Si nous l'avons c'est parce que nous nous sommes débrouillés pour l'obtenir de la Préfecture.

M. MANGUINE. — Nous voterons pour étant donné qu'elle apporte une infime partie, mais une partie quand même sur ce que le personnel municipal doit avoir. Mais nous demandons en contrepartie que le Conseil Municipal se prononce pour que la seconde tranche de reclassement soit payée dans le plus bref délai possible.

M. le MAIRE. — Cela ne dépend pas de nous.

M. MANGUINE. — A cet effet, si vous permettez, M. le Maire, quoiqu'il s'agisse d'indications à donner par le Préfet, nous proposons que le Conseil Municipal exige de la Préfecture et du Gouvernement l'autorisation immédiate de payer la totalité des sommes qui sont dues au personnel municipal pour qu'ainsi

Préfet et Gouvernement sachent que le Conseil Municipal de Lille veut en finir avec la dette qu'il a envers le personnel municipal.

M. le Maire. — Je crois que nous sommes tous d'accord avec vous. Nous pouvons présenter le vœu et demander au Préfet qu'il accélère et qu'il demande au Gouvernement surtout de faire accélérer. Si je vous disais que j'ai reçu vendredi seulement le télégramme qui nous autorisait à payer cette tranche. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu faire passer ce rapport au Conseil Municipal d'aujourd'hui.

M. G. Rousseaux. — Je suis complétement d'accord avec notre collègue Manguine, mais je voudrais comme élément d'information lui apporter le suivant : L'organisation F.O. des municipaux a été reçue par notre ami Député Augustin Laurent aujourd'hui même et notre ami met tout en œuvre auprès du Préfet pour faire obtenir aux agents municipaux satisfaction. Vous voyez que le nécessaire est fait. Je crois que les travailleurs municipaux bénéficieront dans un délai très bref du reclassement.

Adopté.

N° 821

Personnel Municipal

Reclassement

Vœu

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal insiste auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Préfet du Nord pour que soient prises d'urgence toutes les mesures qui s'imposent afin de permettre au personnel municipal de bénéficier sans tarder de la deuxième tranche de reclassement et de toucher les sommes qui lui reviennent au titre des première et deuxième tranches.

M. Manguine. — Si vous permettez, pour donner une suite logique à l'affaire nous vous demandons de proposer le vœu que nous avons formulé tout à l'heure, à savoir : que le Conseil Municipal insiste pour que rapidement soit payée la totalité des sommes qui sont dues aux employés municipaux. Le Conseil insiste près du Préfet et près du Gouvernement.

M. le Maire. — Nous vous proposons donc le vœu suivant :

(*Lecture de la délibération n°* 821).

Pas d'objections ? Messieurs la séance est levée.

Monsieur le Maire	M^r le Professeur Minne	M^r le Professeur Paget	M^r Lubrez
M^r Duterne	M^r Rombaut	M^lle Martinache	M^r Coolen
M^r Hennebelle	M^r Decamps	M^r Maire	Madame Defline
M^r Lourdel	Madame Bocquet	M^r Broux	M^r Claes
M^r Coquart	M^r Cordonnier	M^r Defaux	M^r Dumont
M^r Shyp	M^r Hamy	M^r Hauskens	M^r Hénaux
M^r Landréa	M^r Leroy	M^r Manguine	M^r Milleville
M^r Maithy	M^r Ramette	M^r Rousseau Alfred	M^r Rousseaux Gaston
M^r Simonot	Madame Eytgat	M^r Valbrun	M^r Van Wolput	M^r Véronne